

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Adam

<https://www.cadre21.org/membres/b7a2bf5b5bb8c139a1bb3709>

Date d'obtention : 2024-02-21 00:45:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet de suivre des étapes bien structurées afin d'intervenir adéquatement lors d'un dévoilement d'une situation de sextage par un élève scolarisé au secondaire. La trousse Sexto permet de recueillir toutes les informations nécessaires pour comprendre la nature de la situation sans jamais devoir accéder au contenu de l'appareil numérique concerné. Ainsi, l'intervention est réalisée en toute dignité avec l'élève concerné. En fait, la méthode permet à priori de rassurer le jeune, d'évaluer l'incident et de vérifier les informations qui permettront de mieux évaluer si l'acte est de nature impulsive ou plutôt malveillante. Selon les faits, le contact avec le service de police se réalise à la fin du processus d'évaluation et de suivis avec les élèves OU rapidement, devant un acte malveillant, après la saisie du matériel numérique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne travaille pas directement auprès des élèves. Toutefois, dans le cadre de mon travail de conseiller pédagogique sur le dossier CVI je suis bien aux faits des niveaux d'intervention attendus lorsqu'un acte de violence à caractère sexuel survient. Assurément, la formation Sexto renforce l'idée de rappeler aux gens que j'accompagne l'importance de ne jamais improviser et de suivre rigoureusement les étapes proposées dans la trousse lors de situations de sextage. Je souhaite aussi m'assurer que les écoles de notre réseau scolaire inscrivent, à leur plan de lutte, qu'elles ont été formées pour l'utilisation de la Trousse Sexto et qu'elle fait partie des moyens d'interventions ciblées. Tant les élèves, les parents et le personnel doivent connaître ce nouveau moyen à la disposition de l'école. De plus, nous assurerons, avec les directions d'établissement, que les intervenants mandatés pour l'utilisation de la trousse Sexto ont bien été identifiés auprès des membres du personnel scolaire afin qu'ils puissent s'y référer lorsque nécessaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme dans tout type de violence à caractère sexuel, il est important d'intervenir rapidement avec tous les élèves concernés. Il est aussi essentiel d'écouter très attentivement ce qui nous est rapporté par l'élève victime, auteur ou témoin sans poser des questions qui pourraient induire des réponses. En ce sens, la trousse permet de bien guider l'entretien avec les élèves. Dans une situation de sextage, l'élève ne doit pas sentir qu'il est dans un interrogatoire mais plutôt dans un espace d'échange sécuritaire et bienveillant où ses propos seront traités avec un maximum de dignité et de discrétion. Comme intervenant, il faut toujours faire attention à ne pas porter de jugement ou prendre un ton moralisateur. Comme mentionné plus haut, la capacité de distinction rapide entre un acte impulsif ou un acte malveillant est important lors de l'évaluation. Les intentions de l'auteur, les circonstances, la nature des images et des gestes posés sont notamment de bons indicateurs pour évaluer la gravité du geste et la séquence avec les policiers.